

Bureau du 1 octobre 2001

Décision n° 2001-0197

commune (s) : Montanay

objet : **Acquisition de deux parcelles de terrain situées lieu-dit "le Fossard" et appartenant à Mme Antoinette Trachat et à M. Pierre Vergnais**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 septembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de réaliser un ouvrage d'assainissement pour lutter contre le ruissellement et l'érosion dans les communes de Montanay et de Fleurieu sur Saône, la Communauté urbaine se propose d'acquérir les parcelles de terrain désignées ci-après, aux conditions suivantes admises par les services fiscaux :

Nom du propriétaire	Situation	Référence cadastrale	Superficie (en mètres carrés)	Montant
madame Antoinette Trachat	lieu-dit "le Fossard"	AL 25	1 385	2 493 F 380,06 €
monsieur Pierre Vergnais	lieu-dit "le Fossard"	partie de ZD 154	3 151	6 302 F 960,73€

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

1° - Approuve les compromis sus-visés.

2° - Autorise monsieur le président à les signer ainsi que les actes authentiques à intervenir.

3° - La dépense résultant de cette acquisition ainsi que celle liée aux frais d'actes notariés, évalués au total à 6 000 F (914,69 €), seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 231 582 - fonction 811 - opération 0518.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,